

# **RAPPORT D'EVALUATION DE L'APPLICATION DES ACTIONS COFINANCEES PAR LE FONDS EUROPEEN D'INTEGRATION DE RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS**

(Rapport prévu par l'article 48, 2 (a) de la décision du Conseil 2007/435/CE)

**Rapport présenté par l'autorité responsable de :** (Etat membre)

FRANCE

**Date:**

29 juin 2010

**Nom et Signature du représentant autorisé de l'autorité responsable:**

P/Monsieur Michel AUBOUIN

Directeur de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté du Ministère de l'immigration de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire.

**Nom de la personne à contacter (et coordonnées) pour ce rapport dans l'État membre**

Madame Alette FRANÇOIS

Chef du bureau de l'accueil en France et de l'intégration linguistique

Tél. : 01 72 71 68 44

Mél : [aliette.francois@iminidco.gouv.fr](mailto:aliette.francois@iminidco.gouv.fr)

Adresse bureau: 3-5 rue Barbet-de-Jouy 75007 PARIS

# INFORMATIONS GENERALES A FOURNIR PAR L'AUTORITE RESPONSABLE SUR L'EXPERTISE D'EVALUATION ET SUR LA METHODOLOGIE

**1. Avez-vous eu recours à une expertise d'évaluation pour préparer ce rapport?**

Oui

**- Si oui, pour quelle partie (s) de ce rapport?**

Pour l'ensemble du rapport, sauf la partie 7.

**- S'il vous plaît expliquez à quel type d'expertise d'évaluation avez eu recours à:**

\* **Expertise d'évaluation interne** (par exemple, Département de l'évaluation des le ministère, etc):

Non

\* **Expertise d'évaluation externe:** (veuillez la décrire)

Oui.

L'évaluation a été faite par un cabinet externe, choisi par l'Autorité responsable à la suite d'une procédure d'appel d'offre, dans le respect de la réglementation des marchés publics.

**2. Brève description de la méthodologie utilisée pour l'évaluation:**

Cf. fiche méthodologique annexe 4 page 52 du rapport.

# 1 Partie 1 : Mise en œuvre des programmes annuels 2007, 2008, 2009 en qualité de pouvoir adjudicateur

*Note méthodologique : selon le paragraphe 2 de l'article 7 de la Décision de la Commission (2008/457/CE), l'autorité responsable "intervient en tant que pouvoir adjudicateur lorsqu'elle met en œuvre les projets, généralement sur la base d'une procédure annuelle ouverte d'appels à propositions. Ni l'autorité responsable ni aucune autorité déléguée ne peut introduire de demande en réponse à ces appels à propositions. Dans des cas dûment justifiés, comme la poursuite de projets pluriannuels (...), des subventions peuvent être octroyées sans appel à propositions."*

**Les informations ci-après correspondent à des données de réalisation telles que disponibles au 30 juin 2010.** Elles sont basées sur les montants FEI effectivement engagés au 30 juin 2010 au titre des programmes 2007, 2008 et 2009 (à l'exclusion des dépenses d'assistance technique qui sont analysées séparément en partie 4). Seuls les projets dont les dépenses ont été engagées au 30 juin 2010 sont pris en compte (projets financés en 2007, 2008 et 2009), excluant donc les projets non conventionnés pour lesquels aucune dépense n'a été engagée à cette date

Les données tiennent compte de la révision du programme 2008 autorisée par Décision de la Commission en date du 17 juin 2010.

**Une partie des programmes 2007, 2008 2009 a-t-elle été exécutée par l'autorité responsable en qualité de pouvoir adjudicateur ?**

OUI/ NON

## 1.1 Part de cofinancement FEI des programmes mis en œuvre par l'autorité responsable en tant que pouvoir adjudicateur entre 2007 et 2009

- ▶ Programme 2007 : **4%** du cofinancement européen attribué par l'autorité responsable en sa qualité de pouvoir adjudicateur (soit 197 k€ sur un budget total engagé de 5 133 k€)
- ▶ Programme 2008 : **3%** du cofinancement européen attribué par l'autorité responsable en sa qualité de pouvoir adjudicateur (soit 193 k€ sur un budget total engagé de 5 528 k€)
- ▶ Programme 2009 : **40%** du cofinancement européen attribué par l'autorité responsable en sa qualité de pouvoir adjudicateur (soit 2 586 k€ sur un budget total engagé de 6 472 k€)

## 1.2 Nombre d'appels à propositions

- ▶ Programme 2007 : **0**
- ▶ Programme 2008 : **0**
- ▶ Programme 2009 : **1 appel à propositions**

## 1.3 Propositions reçues, sélectionnées et financées sur appel à propositions

**Table 1:** Propositions reçues, sélectionnées et financées sur appel à propositions

Nombre	Programme 2007	Programme 2008	Programme 2009*	Total 2007-2009
Propositions reçues	-	-	135	135
Projets sélectionnés	-	-	30	30
Projets cofinancés	-	-	27	27

**Tous les projets sélectionnés ont-ils donné lieu à conventionnement ?**

OUI/  NON

**Si non, pourquoi ?**

- ▶ **3 projets sélectionnés** n'ont pas été cofinancés :
  - Le CLP, sélectionné au titre de la formation des intervenants et des formateurs (action n°4 pour un montant de FEI programme de 75 k€) a déposé le bilan avant le lancement du projet. S'agissant du seul projet retenu pour cette action, celle-ci n'a donc pas été mise en œuvre.
  - Le projet porté par le gestionnaire de foyer de travailleurs migrants CCAS de Bourgoin-Jallieu au titre de l'action n°7 a renoncé à son cofinancement de 9,3 K€.
  - Le projet de café social porté par l'Olivier des Sages au titre de l'action n°8 pour un cofinancement de 65,5 K€ a vu son processus de conventionnement suspendu à la suite des difficultés de gestion de l'association (équilibre budgétaire et gouvernance)

## 1.4 Projets financés en qualité de pouvoir adjudicateur, sans appel à propositions

**Table 2:** Projets financés en qualité de pouvoir adjudicateur, sans appel à propositions

	<b>Programme 2007</b>	<b>Programme 2008</b>	<b>Programme 2009</b>	<b>Total 2007- 2009</b>
<b>Nombre</b>	1	1	-	<b>2</b>

## 1.5 Récapitulatif des projets financés en qualité de pouvoir adjudicateur en 2007, 2008 et 2009

**Table 3:** Récapitulatif des projets financés en qualité de pouvoir adjudicateur en 2007, 2008 et 2009

<b>Nombre</b>	<b>Programme 2007</b>	<b>Programme 2008</b>	<b>Programme 2009</b>	<b>Total 2007- 2009</b>
Projets financés après appel à propositions	-	-	27	27
Projets financés sans appel à propositions	1	1	-	2
<b>Nombre TOTAL de projets financés en qualité de pouvoir adjudicateur</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>27</b>	<b>29</b>

## 1.6 Répartition par priorité des projets financés en qualité de pouvoir adjudicateur en 2007, 2008 et 2009

*Note méthodologique : les priorités sont définies dans le cadre d'intervention du FEI tel qu'adopté par la Décision C(2007) 3926 de la Commission.*

**Table 4:** Répartition par priorité des projets financés en qualité de pouvoir adjudicateur en 2007, 2008 et 2009

	<b>Programme 2007</b>	<b>Programme 2008</b>	<b>Programme 2009</b>
<b>Nombre total de projets financés en qualité de pouvoir adjudicateur, dont :</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>27</b>
<i>Priorité 1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>27</i>
<i>Priorité 2</i>	-	-	-
<i>Priorité 3</i>	-	-	-
<i>Priorité 4</i>	-	-	-

## 1.7 Répartition par catégorie d'actions des projets financés en qualité de pouvoir adjudicateur en 2007, 2008 et 2009

*Note méthodologique : les catégories d'actions sont définies dans l'article 3 de la Décision 2007/435/EC portant création du FEI*

**Table 5:** Répartition par catégorie d'action des projets financés en qualité de pouvoir adjudicateur en 2007, 2008 et 2009

	<b>Programme 2007</b>	<b>Programme 2008</b>	<b>Programme 2009</b>
<b>Nombre total de projets financés en qualité de pouvoir adjudicateur</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>27</b>
<i>Catégorie a</i>	-	-	-
<i>Catégorie b</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>26</i>
<i>Catégorie c</i>	-	-	<i>1</i>
<i>Catégorie d</i>	-	-	-

## 1.8 Répartition par priorité spécifique des projets financés en qualité de pouvoir adjudicateur en 2007, 2008 et 2009

*Note méthodologique* : les priorités sont définies dans le cadre d'intervention du FEI tel qu'adopté par la Décision C(2007) 3926 de la Commission.

**Table 6:** Répartition par priorité spécifique des projets financés en qualité de pouvoir adjudicateur en 2007, 2008 et 2009

	<b>Programme 2007</b>	<b>Programme 2008</b>	<b>Programme 2009</b>
<b>Nombre total de projets financés en qualité de pouvoir adjudicateur, dont nombre de projets relevant des priorités spécifiques :</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>27</b>
<i>Priorité spécifique 1 (uniquement)</i>	-	-	-
<i>Priorité spécifique 2 (uniquement)</i>	-	-	17
<i>Priorité spécifique 3 (uniquement)</i>	-	-	-
<i>Priorité spécifique 4 (uniquement)</i>	-	-	-
<i>Priorité spécifique 5 (uniquement)</i>	-	-	-
<i>Projets relevant de plusieurs priorités spécifiques</i>	-	-	-
<i>Projets ne relevant d'aucune priorité spécifique</i>	1	1	10

## 2 Partie 2 : Mise en œuvre des programmes annuels 2007, 2008, 2009 en qualité de maître d'œuvre

*Note méthodologique : selon le paragraphe 2 de l'article 7 de la Décision de la Commission (2008/457/CE), l'autorité responsable peut intervenir en tant que pouvoir adjudicateur et/ou maître d'œuvre dans le cadre de la mise en œuvre du fonds.*

*L'autorité responsable intervient en qualité de maître d'œuvre lorsqu'elle décide de mettre directement en œuvre les projets car les caractéristiques de ces derniers ne permettent aucune autre solution.*

***Les informations ci-après correspondent à des données de réalisation telles que disponibles au 30 juin 2010. Elles sont basées sur les montants FEI effectivement engagés au 30 juin 2010 au titre des programmes 2007, 2008 et 2009 (à l'exclusion des dépenses d'assistance technique qui sont analysées séparément en partie 4). Seuls les projets dont les dépenses ont été engagées au 30 juin 2010 sont pris en compte (projets financés), excluant donc les projets non conventionnés pour lesquels aucune dépense n'a été engagée à cette date (A noter qu'il est toutefois précisé, le cas échéant, lorsque la DAIC envisage de lancer de futurs projets au titre du programme 2009 dont les dépenses sont éligibles jusqu'au 30 juin 2011).***

*Les données tiennent compte de la révision du programme 2008 autorisée par Décision de la Commission en date du 17 juin 2010.*

**Une partie des programmes 2007, 2008 2009 a-t-elle été exécutée par l'autorité responsable en qualité de maître d'œuvre ?**

OUI\*/ NON

## 2.1 Part de cofinancement FEI attribué par l'autorité responsable en sa qualité de maître d'œuvre entre 2007 et 2009

- ▶ Programme 2007 : **96%** du cofinancement européen attribué par l'autorité responsable en sa qualité de maître d'œuvre
- ▶ Programme 2008 : **97%** du cofinancement européen attribué par l'autorité responsable en sa qualité de maître d'œuvre
- ▶ Programme 2009 : **60%** du cofinancement européen attribué par l'autorité responsable en sa qualité de maître d'œuvre

## 2.2 Nombre d'appels à manifestation d'intérêt, d'appels à propositions ou autre méthode de sélection similaire

- ▶ Programme 2007 : 0
- ▶ Programme 2008 : 0
- ▶ Programme 2009 : 0

## 2.3 Propositions reçues, sélectionnées et financées en qualité de maître d'œuvre

**Table 7:** Offres reçues, sélectionnées et financées en qualité de maître d'œuvre

Nombre	Programme 2007 (1)	Programme 2008	Programme 2009	Total 2007-2009
<b>Propositions reçues</b>	0	0	0	0
<b>Projets sélectionnés</b>	0	0	0	0
<b>Projets cofinancés</b>	0	0	0	0

**Tous les projets sélectionnés ont-ils donné lieu à conventionnement ?**

*Sans objet, tous les projets relèvent de la catégorie 2.4*

## 2.4 Projets financés en qualité de maître d'œuvre, sans appel à manifestation d'intérêt, d'appels à propositions ou autre méthode de sélection similaire

<b>Projets financés en qualité de maître d'œuvre sans appel d'offres</b>	<b>Programme 2007</b>	<b>Programme 2008</b>	<b>Programme 2009</b>	<b>Total 2007-2009</b>
Nombre	1	2	2	5

## 2.5 Récapitulatif des projets financés en qualité de maître d'œuvre en 2007, 2008 et 2009

**Table 8:** Récapitulatif des projets financés en qualité de maître d'œuvre en 2007, 2008 et 2009

<b>Nombre</b>	<b>Programme 2007</b>	<b>Programme 2008</b>	<b>Programme 2009</b>	<b>Total 2007-2009</b>
<b>Projets financés après appel à manifestation d'intérêt, appel à propositions ou autre méthode de sélection similaire</b>	0	0	0	0
<b>Projets financés sans appel à manifestation d'intérêt, appel à propositions ou autre méthode de sélection similaire</b>	1	2	2	5
<b>Nombre TOTAL de projets financés en qualité de maître d'œuvre</b>	1	2	2	5

## 2.6 Répartition par priorité des projets financés en qualité de maître d'œuvre en 2007, 2008 et 2009

*Note méthodologique : les priorités sont définies dans le cadre d'intervention du FEI tel qu'adopté par la Décision C(2007) 3926 de la Commission.*

**Table 9:** Répartition par priorité des projets financés en qualité de maître d'œuvre en 2007, 2008 et 2009

	<b>Programme 2007</b>	<b>Programme 2008</b>	<b>Programme 2009</b>
<b>Nombre total de projets financés en qualité de maître d'œuvre, dont :</b>	1	2	2
<i>Priorité 1</i>	1	2	1
<i>Priorité 2</i>	-	-	1
<i>Priorité 3</i>	-	-	-
<i>Priorité 4</i>	-	-	-

## 2.7 Répartition par catégorie d'actions des projets financés en qualité de maître d'œuvre en 2007, 2008 et 2009

*Note méthodologique : les catégories d'actions sont définies dans l'article 3 de la Décision 2007/435/EC portant création du FEI*

**Table 10:** Répartition par catégorie d'actions des projets financés en qualité de maître d'œuvre en 2007, 2008 et 2009

	<b>Programme 2007</b>	<b>Programme 2008</b>	<b>Programme 2009</b>
<b>Nombre total de projets financés en qualité de maître d'œuvre, dont :</b>	1	2	2
<i>Catégorie a</i>	-	-	-
<i>Catégorie b</i>	1	2	1
<i>Catégorie c</i>	-	-	1
<i>Catégorie d</i>	-	-	-

## 2.8 Répartition par priorité spécifique des projets financés en qualité de maître d'œuvre en 2007, 2008 et 2009

*Note méthodologique : les priorités sont définies dans le cadre d'intervention du FEI tel qu'adopté par la Décision C(2007) 3926 de la Commission.*

**Table 11:** Répartition par priorité spécifique des projets financés en qualité de maître d'œuvre en 2007, 2008 et 2009

	<b>Programme 2007</b>	<b>Programme 2008</b>	<b>Programme 2009</b>
<b>Nombre total de projets financés en qualité de maître d'œuvre, dont nombre de projets relevant des priorités spécifiques :</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<i>Priorité spécifique 1 (uniquement)</i>	-	-	-
<i>Priorité spécifique 2 (uniquement)</i>	-	-	-
<i>Priorité spécifique 3 (uniquement)</i>	-	-	-
<i>Priorité spécifique 4 (uniquement)</i>	-	-	-
<i>Priorité spécifique 5 (uniquement)</i>	-	-	-
<i>Projets relevant de plusieurs priorités spécifiques</i>	-	-	-
<i>Projets ne relevant d'aucune priorité spécifique</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>2</i>

## 3 Partie 3 : Bilan synthétique des projets financés entre 2007 et 2009

*Une présentation synthétique du contexte national en matière d'accueil des ressortissants de pays tiers et de ses spécificités est proposée en annexe 2 du présent rapport.*

### 3.1 Description synthétique des projets financés sous la priorité 1

#### Projets financés sous la priorité 1 en qualité de pouvoir adjudicateur :

- ▶ La typologie des projets financés sous la priorité 1 en qualité de pouvoir adjudicateur s'est fortement diversifiée sur la période 2007 à 2009 en lien avec la multiplication des actions lancées à partir du programme 2009. D'abord centrés sur un accompagnement social intégré au dispositif d'intégration des primo-arrivants ressortissants de pays tiers dans le cadre du CAI, de nouveaux projets ont été mis en œuvre à compter de 2009 visant à conduire des actions en faveur des femmes immigrantes ou immigrées et des personnes âgées ressortissantes de pays tiers sans pour autant cibler le premier accueil des ressortissants de pays tiers.
- ▶ Globalement, les projets mis en œuvre sur la période 2007 à 2009 sous la priorité 1 sont de nature variée et répondent à plusieurs types de besoins et de publics cibles :
  - **L'action "Accompagnement social "**, mise en œuvre par l'association ASSFAM de 2007 à 2009 puis également par l'association SAIS en 2009, s'inscrit directement en appui au dispositif national du CAI (contrat d'accueil et d'intégration). Les projets consistent en la mise à disposition d'intervenants sociaux sur les plates-formes d'accueil organisées par les Directions Territoriales de l'OFII qui participent à l'accueil collectif et à la sensibilisation au CAI. L'accueil collectif peut être complété d'un entretien social individuel en plate-forme. De plus, les intervenants sociaux peuvent aussi, à la demande du signataire du CAI, assurer un suivi social individualisé.
  - **L'action "Mutualisation et l'analyse des ressources pour la formation linguistique des migrants"**, porté par l'association VA SAVOIR au titre du programme 2009, s'inscrit dans le cadre de la professionnalisation des intervenants et des formateurs et consiste en un recueil des ressources pédagogiques à destination des acteurs de la formation linguistique des primo-arrivants ressortissants de pays tiers.
  - **Les projets "ADLI" (Agents de Développement Local et d'Intégration)** financés en 2009 consistent dans le cofinancement d'un emploi d'ADLI sur un territoire ne disposant pas d'ADLI mais présentant des besoins en matière d'intégration des ressortissants de pays tiers. Les ADLI sont chargés d'accompagner les populations étrangères dans leur démarche d'intégration et d'améliorer la prise en compte des besoins de ces populations par les services publics, au niveau local. Si le public cible est généraliste, certains ADLI peuvent dans les faits viser un public spécifique (personnes âgées ressortissantes de pays tiers, femmes, habitants d'un quartier politique de la ville et ressortissants de pays tiers – dans la mesure où il s'agit effectivement de ressortissants de pays tiers).
  - 5 projets consistent en le **soutien à des associations œuvrant à l'accueil des femmes immigrées ressortissantes de pays tiers**. Ces associations agissent plus particulièrement en matière d'accès aux droits et de prévention des violences à l'encontre des femmes immigrées,

d'évolution des représentations et de valorisation des parcours des femmes immigrées (notamment la lutte contre les mutilations génitales féminines et les mariages forcés). Certaines d'entre elles peuvent proposer un accompagnement individuel aux victimes, la prévention auprès des jeunes et des professionnels, la formation des acteurs.

- 9 projets **d'aide aux gestionnaires de foyers de travailleurs migrants ou de résidences sociales** par le financement de mobilier adapté aux personnes âgées ressortissantes de pays tiers visent à améliorer les conditions de vie de ces personnes en mettant à leur disposition des équipements mobiliers de meilleure qualité. Le public bénéficiaire est constitué d'anciens travailleurs immigrés, âgés de 60 ans et plus, vivant dans ces foyers/ résidences. Ces projets s'inscrivent dans un contexte de transformation des foyers de travailleurs migrants en résidences sociales tous publics, impliquant la disparition à terme d'un hébergement dédié au public migrant et leur intégration dans les dispositifs d'hébergement de droit commun.
- **3 projets de café social** visent à mettre en œuvre des prestations d'accompagnement social et appui administratif à l'égard des personnes immigrées âgées ressortissantes de pays tiers, et à consolider le lien intergénérationnel. Ils visent également à améliorer l'accès aux droits, et à favoriser la participation des immigrés âgés à la vie sociale tout en favorisant la reconnaissance de ce public par la société française.

#### **Projets financés sous la priorité 1 en qualité de maître d'œuvre :**

N/A

### 3.2 Description synthétique des projets financés sous la priorité 2

**Projets financés sous la priorité 2 en qualité de pouvoir adjudicateur :**

N/A

**Projets financés sous la priorité 2 en qualité de maître d'œuvre :**

N/A

### 3.3 Description synthétique des projets financés sous la priorité 3

**Projets financés sous la priorité 3 en qualité de pouvoir adjudicateur :**

N/A

**Projets financés sous la priorité 3 en qualité de maître d'œuvre :**

N/A

### 3.4 Description synthétique des projets financés sous la priorité 4

**Projets financés sous la priorité 4 en qualité de pouvoir adjudicateur :**

N/A

**Projets financés sous la priorité 4 en qualité de maître d'œuvre :**

N/A

### 3.5 Description synthétique des projets financés en qualité de pouvoir adjudicateur sans appel à propositions entre 2007 et 2009

- ▶ Seuls les projets **d'accompagnement social** organisés par l'ASSFAM au sein des plates-formes d'accueil de l'OFII ont été mis en œuvre par voie de subvention sans appel à propositions respectivement en 2007 et en 2008.
- ▶ L'ASSFAM réalise ses actions pour le compte de l'OFII. Les modalités de mise en œuvre ont été définies dans une convention annuelle, reconduite.  
  
L'ASSFAM est en effet une association de dimension nationale spécialiste de l'accueil et de l'intégration des primo-arrivants et la seule à disposer d'une compétence « historique » sur ce type d'action, aux côtés de l'OFII (ex-ANAEM). L'ASSFAM contribue au pré-accueil et à l'accueil des primo-arrivants par la présence d'intervenants sociaux diplômés d'Etat sur les plates-formes OFII d'une dizaine de régions (accueil collectif et individualisé). Par ailleurs, l'ASSFAM assure également un suivi social individualisé sur le long terme. Enfin, compte tenu de sa connaissance de ce public et des dispositifs publics, l'ASSFAM contribue à la formation d'intervenants sociaux

### 3.6 Description synthétique des projets financés en qualité de maître d'œuvre sans appel à propositions entre 2007 et 2009

- ▶ Les types de projets financés sous la priorité 1 en qualité de maître d'œuvre se concentrent sur des problématiques d'accueil, de formation linguistique et d'accès à l'emploi. Ils rejoignent directement la mise en œuvre du *Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI)*, élément central de la politique nationale d'intégration des étrangers en situation régulière et qui constitue un dispositif innovant et structurant du parcours d'intégration des nouveaux arrivants en vigueur depuis 2007.
- ▶ Les projets mis en œuvre sur la période 2007 à 2009 sous la priorité 1 comprennent :
  - **Les formations linguistiques aux signataires du CAI (inclues dans les programmes FEI 2007 et 2008)** sont dispensées par des organismes de formation répartis sur l'ensemble du territoire national, sélectionnés par l'OFII à la suite d'un marché public lancé en 2007 reconduit en 2008. L'une des priorités de la politique nationale d'accueil et d'immigration est de proposer une progression de l'apprentissage du français à tous les signataires du CAI au travers de formations, d'une durée maximale de 400 heures. Elles visent l'obtention du Diplôme Initial de Langue Française (DILF), diplôme de l'éducation nationale sanctionnant les premiers apprentissages de langue française.
  - **Les bilans de compétences des signataires du CAI** sont mis en œuvre depuis 2009 par des prestataires spécialisés sélectionnés par l'OFII sur appel d'offres. Les bilans de compétences, généralisés à partir du 1<sup>er</sup> février 2009, sont obligatoires pour tous les signataires du CAI n'ayant pas d'emploi et âgé de moins 55 ans. D'une durée de près de 3 heures, ils visent à encourager les signataires du CAI à se préparer à accéder au marché de l'emploi par la remise à plat de leurs compétences, la réflexion sur les possibilités d'emploi et la mise au point d'un plan d'action pour une insertion sur le marché du travail.
  - **L'organisation des épreuves du Diplôme initial de langue française (DILF)** a été mise en œuvre par l'Acsé par un marché public lancé en 2008. Cette action a été déployée à titre expérimental afin de sanctionner les formations linguistiques suivies par un public non signataire du CAI.
  - **Une enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (ELIPA)**, unique projet lancé

au titre de la priorité 2, est en cours de réalisation au 30 juin 2010. Le prestataire, la SOFRES, a été sélectionné en fin d'année 2009 tandis que la maîtrise d'ouvrage est assurée par le département des statistiques, des études et de la documentation (DSED) du MIIINDS. Son objectif est d'évaluer le dispositif d'accompagnement et d'appréhender le parcours d'intégration des migrants nouvellement arrivés en France. L'enquête consiste à suivre une cohorte représentative des primo-arrivants interrogés dans les mois suivants leur arrivée, puis à 1 an et à 3 ans. A noter que l'estimation du coût de cette enquête se monte à 1000 K€ par vague d'interrogation, soit 3 000 K€ sur 5 ans. La première vague est financée à hauteur de 500 K€ par le FEI et 500 K€ par le MIIINDS.

### 3.7 Changements dans la répartition des projets financés en qualité de pouvoir adjudicateur par priorité, catégorie d'actions et priorité spécifique entre 2007 et 2009

- ▶ De façon concomitante à la montée en puissance du FEI à partir de 2009, les projets financés en qualité de pouvoir adjudicateur sont plus nombreux et plus divers en 2009.
- ▶ Si la priorité 1 et la catégorie d'actions b. concentrent la très grande majorité des projets sur la période 2007 à 2009, on relève une diversification en 2009, avec :
  - **La prise en compte de la priorité spécifique 2** liée aux groupes cibles des femmes et personnes âgées ressortissantes de pays tiers au travers de 3 actions et 17 projets dédiés en 2009.
- ▶ La concentration des programmes sur la priorité 1 s'explique par la rétroactivité des programmations 2007 et 2008 qui n'a pas permis de réflexion stratégique particulière autour de l'utilisation des financements FEI.
- ▶ Enfin, si la programmation 2009 reste axée sur l'intégration des ressortissants de pays tiers arrivés depuis peu en lien avec les priorités de la politique d'intégration nationale, elle a cherché à prendre en compte certaines orientations stratégiques du FEI relevant d'autres priorités relevant davantage d'un renforcement des capacités de suivi et d'évaluation et de la promotion des échanges entre Etats membres.

### 3.8 Changements dans la répartition des projets déployés par l'autorité responsable en qualité de maître d'œuvre par priorité, catégorie d'actions et priorité spécifique entre 2007 et 2009

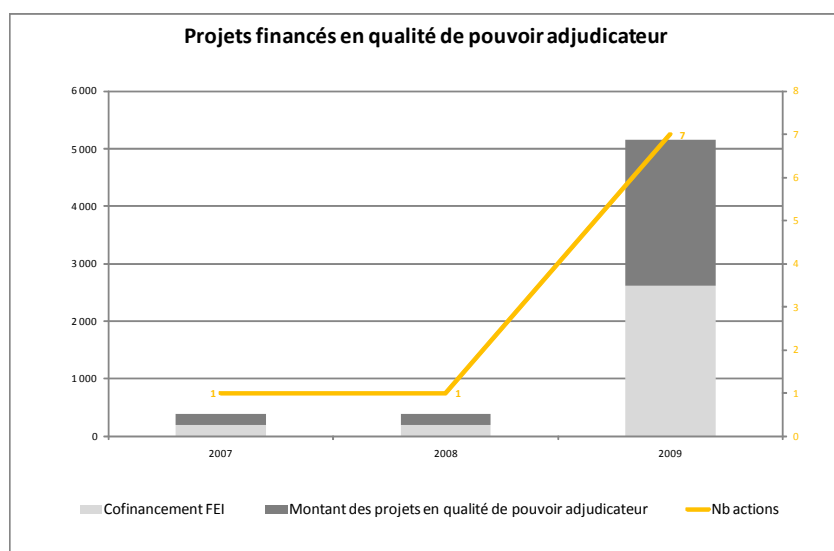
- ▶ **Les projets financés en qualité de maître d'œuvre sont restés globalement axés sur l'accueil des primo-arrivants (priorité 1 et catégorie b).** Éléments centraux du dispositif composant le parcours d'intégration des ressortissants de pays tiers arrivés depuis peu et destinés à rester durablement en France, ils ont visé à contribuer à la mise en œuvre du CAI au niveau national.
- ▶ **Une nouvelle priorité (priorité 2) a d'ores et déjà commencé à être déployée dans le cadre du programme 2009** avec le lancement de l'enquête ELIPA. Cette évolution est en cohérence avec les constats énoncés ci-avant relatifs à la mise en œuvre d'une programmation plus fine et conforme aux orientations stratégiques de la Commission à

compter de 2009. En outre les rencontres franco-européennes prévues prochainement répondront aux objectifs d'une troisième priorité (priorité 4).

### 3.9 Principales évolutions constatées (au-delà de la répartition précédemment décrite) de l'ensemble des projets cofinancés entre 2007 et 2009

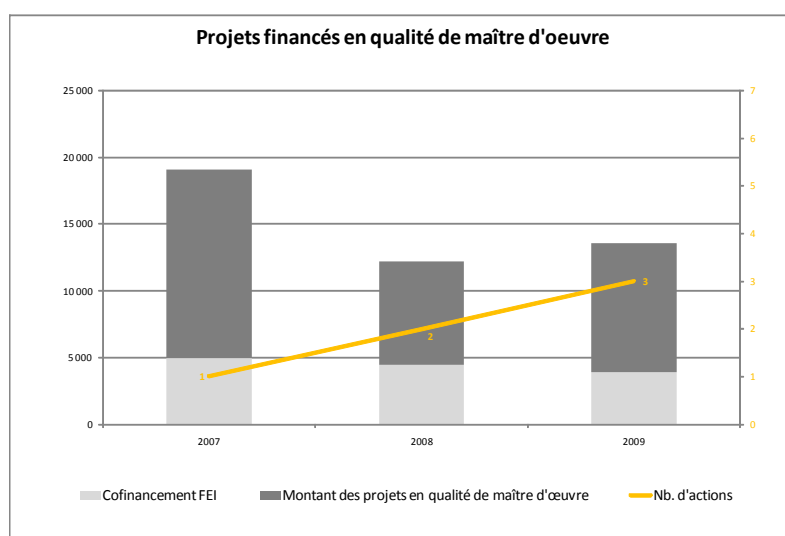
#### Projets mis en œuvre en qualité de pouvoir adjudicateur :

- ▶ 2009 constitue la première année de plein exercice de la Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté (DAIC) du Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire (MIINDS) dans la mise en œuvre du FEI. En effet, en 2007 et 2008, l'ensemble des actions était confié aux autorités responsables déléguées (l'OFII et l'Acsé). 2009 est ainsi caractérisé par l'élargissement du périmètre d'action et du budget du programme annuel.
- ▶ La part du cofinancement mis en œuvre en qualité de pouvoir adjudicateur passe ainsi de 3 à 4% en 2007-2008 à 40% en 2009. L'appel à propositions lancé par la DAIC se compose de 7 actions.
- ▶ Autre fait nouveau en 2009, 3 actions répondent à une priorité spécifique en ciblant les publics cibles des personnes âgées ressortissantes de pays tiers et des femmes.



## En qualité de maîtrise d'œuvre :

- ▶ Indépendamment des changements en termes d'objectifs et priorités, l'évolution des projets financés en qualité de maître d'œuvre concerne la nature même de ces projets :
  - En 2009, le FEI est venu financer les bilans de compétences, nouveau composant du CAI, en lieu et place des formations linguistiques dont l'intégration rétrospective dans les programmes 2007 et 2008 a davantage constitué une facilité qu'une impulsion à la mise en œuvre d'une action nouvelle.
  - L'action n°3 du programme annuel 2008, organisation des épreuves du DILF a été expérimentée en 2008 et n'a pas été reconduite (en raison de l'évolution du champ d'action de l'Acisé).
  - Par ailleurs, en 2009, deux nouvelles actions mises en œuvre par l'autorité déléguée sont apparues au programme annuel : l'action n°9 (ELIPA) et l'action n°10 (Evaluation des politiques publiques en matière d'accueil des primo-arrivants : 1/2 journée d'accueil).



*Nb: ce graphe ne tient pas compte de la révision du programme 2008 (impact de + 859 k€ sur le montant du co-financement FEI)*

### 3.10 Présentation et analyse de deux projets particulièrement efficaces ou innovants (y compris les facteurs de succès)

- ▶ **Les formations linguistiques** constituent un projet particulièrement adapté et cohérent dans la mesure où elles s'intègrent pleinement dans le dispositif national du CAI et permettent de toucher un public nombreux (23 000 bénéficiaires en 2008 et 20 000 en 2009).
  - Les formations linguistiques s'inscrivent en cohérence avec les objectifs du FEI (catégorie b) de l'article 3 de la Décision du Conseil).
  - Les formations linguistiques sont mises en place avec un niveau de rayonnement géographique très fin (plusieurs centres par département). Les sessions sont organisées selon plusieurs rythmes (intensif, semi-intensif, extensif, etc.) et selon des horaires différents (cours du soir et le samedi) afin d'attirer le public le plus large possible.
  - Le succès des formations linguistiques tient d'abord au fait que le signataire du CAI est

contraint de suivre les formations, en outre, lui permettent d'acquérir le niveau DILF. Le DILF constitue un niveau atteignable pour une large majorité de signataires du CAI, y compris pour le public analphabète.

- Les formations linguistiques mobilisent des outils pédagogiques variés et visent à travailler le français écrit et oral. Certains organismes recourent à l'outil informatique.
- Par ailleurs, cette activité contribue à l'intégration sociale et culturelle des bénéficiaires : activités de groupe, familiarisation avec des éléments de la culture française et européenne, exercices pratiques liés à la vie quotidienne et professionnelle.

► **Le projet Va Savoir** relatif à l'action Mutualisation et analyse des ressources pédagogiques pour la formation linguistique des migrants (Action n°3) s'est avéré innovant dans la mesure où il s'inscrit dans une dimension structurante à fort potentiel de rayonnement. En effet, le projet vise à indiquer aux acteurs de la formation linguistique quelles ressources pédagogiques sont disponibles. Il tend ainsi à favoriser leur utilisation.

- Le projet comporte des bénéficiaires directs (500) qui reçoivent le répertoire des ressources ou qui participent aux instances du projet, et indirects (plus difficilement mesurables). 3 000 visiteurs s'étaient rendus sur le site au moment de l'évaluation.
- Le projet est animé par un comité scientifique, un comité de pilotage et un comité d'éthique.
- Il utilise de nombreux médias pour diffuser les outils collectés : blog, réunions, entretiens, etc.
- Le projet se heurte cependant à une difficulté : plusieurs organismes de formations souhaitent eux-mêmes valoriser leurs fonds pédagogiques et refusent de collaborer avec le projet Va Savoir. Ceci s'avère cependant résiduel au regard des travaux entrepris par le projet.

### 3.11 Présentation et analyse d'un projet ayant été peu efficace (y compris les causes d'échec et leçons tirées)

► **Les actions concernant l'aide aux gestionnaires de foyers de travailleurs immigrés** se sont révélées opérationnelles, toutefois il convient de reconnaître qu'elles ont posé la question du suivi et du contrôle du public-cible.

► En effet, les foyers accueillent un public élargi, incluant certes une part importante de personnes âgées ressortissantes de pays tiers mais pas exclusivement. Certains migrants âgés ont pu acquérir la nationalité française ou le statut de réfugié.

► De plus, les résidences sociales ont vocation à accueillir un public diversifié. Ainsi, le mobilier adapté aux personnes âgées ressortissantes de pays tiers, pourrait demain s'avérer inadapté à un nouveau public. En effet, le public des personnes âgées ressortissantes de pays tiers est mobile, il peut être remplacé par une nouvelle génération de locataires.

## 4 Partie 4: Assistance technique, information et publicité

### 4.1 Assistance technique

- ▶ **Des activités d'assistance technique ont été planifiées à compter de la programmation 2009 sur la base d'un budget prévisionnel de 300 k€<sup>1</sup>.**
- ▶ D'après les données obtenues, 354 k€ auraient été engagés à ce jour sur 2008 et 2009, dont 276 k€ au titre du programme 2008 et 77 k€ au titre du programme 2009.
- ▶ Visant des mesures d'évaluation, d'information et de contrôle de la mise en place du FEI, le **budget d'assistance technique a permis de mettre en œuvre 3 grands types d'activités :**
  - Le déploiement du système de suivi informatisé Presage pour la gestion des projets cofinancés par le FEI. Ce système en vigueur pour la mise en œuvre des programmes cofinancés par les fonds structurels européens en France doit permettre un pilotage simplifié des différents processus de programmation, d'instruction, d'engagement de dépenses et de paiement aux bénéficiaires en même temps qu'il doit autoriser l'édition de tableaux de bord de suivi de l'avancement physique et financier des programmes. Au 30 juin 2010, l'assistance technique a permis l'installation et le paramétrage du logiciel, effectif mi-2009, et la formation à son utilisation de 3 personnes à la DAIC et 2 personnes de l'OFII à l'automne 2009.
  - Une évaluation externe des actions des programmes annuels 2007, 2008 et 2009. L'évaluation des programmes annuels 2008 et 2009 est en cours de finalisation au 30 juin 2010 et a permis à la présente évaluation à mi-parcours du programme pluriannuel 2007-2013 d'en exploiter les principaux résultats.
  - La réalisation des contrôles comptables (contrôles d'éligibilité des dépenses) sur les dépenses du programme annuel 2007.
- ▶ Si la plupart des activités prévues à mi-parcours du programme pluriannuel 2007-2013 ont été progressivement déployées courant 2009, **les activités d'assistance technique ont toutefois subi des retards ne permettant pas l'atteinte des résultats escomptés :**
  - L'outil Presage a été installé tardivement et n'est pas encore pleinement opérationnel au 30 juin 2010. La saisie des dossiers a dû être effectuée a posteriori pour les programmes 2007 et 2008, et elle reste encore incomplète à ce jour.
  - La mise en œuvre du système de gestion et de contrôle a connu une phase d'ajustements. Plusieurs limites ont été soulevées par l'autorité d'audit à la suite de l'audit effectué en 2009, et notamment des retards importants dans la certification et dans les contrôles d'éligibilité des dépenses, retards inhérents à la mise en place tardive du FEI.

---

<sup>1</sup> Une demande de révision du programme 2008 a été adressée à la Commission en mars 2010 afin d'inclure des dépenses d'assistance technique à hauteur de 448 k€ à la suite de la déprogrammation de projets inéligibles (actions n°4 et 5). Cette demande a été acceptée le 17 juin 2010.

## 4.2 Information et publicité

### Information et publicité mise en œuvre par l'autorité responsable

- ▶ Les actions d'information et de publicité mises en œuvre par la DAIC sur le FEI sont restées relativement limitées jusqu'à fin 2009 et ont principalement visé à communiquer autour des **possibilités de financement offertes par le FEI et diffuser l'information relative à l'appel à propositions lancé dans le cadre du programme annuel 2009.**
- ▶ La DAIC a ainsi organisé le 21 novembre 2008 une réunion d'information préalable à l'appel à propositions du programme FEI 2009 qui a réuni les principaux réseaux, fédérations et associations. L'appel à propositions a ensuite fait l'objet d'une diffusion auprès d'une liste relativement complète de destinataires susceptibles de jouer le rôle d'intermédiaire et vecteur d'information vers les bénéficiaires potentiels qui comprends les DRASS/ DDASS, la CNHI ainsi que l'internet du MIINDS.
- ▶ Plus largement, des actions générales d'information relatives au FEI n'ont pu être proposées au titre des années 2007 et 2008. Ce manque a été partiellement comblé le 4 mai 2010 (au titre du programme annuel 2009) grâce à l'organisation d'une journée d'information à la CNHI qui a réuni environ 80 participants parmi lesquels des représentants de la plupart des projets en cours.

### Informations et publicité mises en œuvre par les bénéficiaires finaux

- ▶ Compte tenu de la rétroactivité des programmes 2007 et 2008, les actions mises en œuvre ont été déployées de manière indépendante du FEI. A ce titre, la contribution du FEI n'a pas été appréhendée par les structures bénéficiaires des programmes pour ces 2 années et il est logique qu'elles n'aient pas pris de mesures d'information spécifique sur le FEI.
- ▶ **A compter de 2009 en revanche, les visites de sites ont permis de juger du respect des règles en matière de publicité par les bénéficiaires finaux.** De façon générale, les porteurs de projets ont bien respecté l'obligation de publicité par la mise en place d'affiches du FEI dans les locaux d'accueil, et la mention du logo sur les documents internes et publiés. Les gestionnaires de foyers ont apposé des étiquettes du FEI sur le mobilier cofinancé.

## 5 Partie 5 : Bilan financier du FEI pour les programmes annuels 2007, 2008 et 2009

**Table 12: Bilan financier du FEI pour les programmes annuels 2007, 2008 et 2009**

<b>Programme annuel</b>	<b>Montant programmé</b> Cofinancement FEI au programme relevant de la Décision du Conseil (en k€) (1)	<b>Montant engagé</b> Cofinancement FEI engagé par l'Autorité responsable au 30 juin 2010 (en k€)* (2)	<b>Taux d'engagement du FEI</b>  = (2)/(1)
<b>Programme 2007</b>	5 133	5 133	100%
<b>Programme 2008**</b>	5 976	5 804	97%
<b>Programme 2009</b>	7 097	6 550	92%
<b>Total 2007-2009</b>	<b>18 206</b>	<b>17 487</b>	<b>96%</b>

\* source: tableaux de suivi financier DAIC

\*\* programme révisé

## 6 Partie 6 : Évaluation de la mise en œuvre des programmes annuels 2007, 2008 et 2009

### 6.1 Évaluation de la mise en œuvre du programme annuel 2007

#### *Note préalable :*

*Pour rappel, le programme 2007 couvre uniquement la priorité 1 définie par la Commission européenne et plus particulièrement la catégorie d'action b. qui consiste en l'amélioration de l'accueil des primo-arrivants et des actions préalables à leur accès au marché du travail.*

*L'année 2007 doit être considérée comme une programmation exceptionnelle en raison de sa rétroactivité et d'une réalisation des actions d'accompagnement social et de formation linguistique indépendante du cadre de cofinancement particulier du FEI. A ce titre, l'évaluation ci-après se fonde davantage sur des éléments d'appréciation relative que sur un jugement portant sur l'atteinte ou non d'objectifs et d'indicateurs de programmation qui ont été définis postérieurement à la mise en œuvre des actions.*

#### 6.1.1 Evaluation du respect du calendrier et des étapes prévues

- ▶ **Le programme 2007 a bien été mis en œuvre conformément aux étapes présentées dans le document de programmation :**
  - Les projets d'accompagnement social (ASSFAM) et les formations linguistiques (organismes de formation) ont bien été réalisés et inclus de façon rétroactive dans le programme annuel FEI 2007 approuvé par la Commission en novembre 2008. Celui-ci n'a donc présenté aucune difficulté spécifique en matière de respect du calendrier et des étapes définies a posteriori.
  - Les dépenses associées aux projets mis en œuvre ont été certifiées, et les actions ont bien respecté la période d'éligibilité du programme (qui a couru exceptionnellement jusqu'au 31 décembre 2009).

#### 6.1.2 Difficultés dans la mise en œuvre du programme annuel 2007 et mesures prises en conséquence

- ▶ Compte tenu de la rétroactivité du programme 2007, les modalités de mise en œuvre spécifique au FEI n'ont pas été mises en application. De ce constat ont découlé les **insuffisances soulevées a posteriori liées à la mise en œuvre du système de gestion et de contrôle** (voir section 6.4): retard dans l'établissement des certificats de service fait, et mise en œuvre non conforme à l'organisation prévue par la description du système. Ces difficultés apparues après la mise en œuvre des actions du programme 2007 ont davantage impacté la des programmes suivants (2008 et 2009).
- ▶ **Quelques difficultés rencontrées sont indépendantes du cadre FEI et se rapportent au contexte particulier de l'année 2007.** Les actions ont en effet été mises en œuvre dans le cadre de la nouvelle politique nationale d'accueil et d'intégration, notamment du déploiement du CAI devenu obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 et entièrement géré par l'OFII au travers de ses Directions territoriales (DT) en charge d'animer les parcours CAI au niveaux de chaque département. Ce contexte changeant a engendré quelques difficultés

liées à l'émergence d'un dispositif nouveau nécessitant une phase d'adaptation :

- La sélection des organismes de formations linguistiques a été confrontée à l'annulation de 2 lots du marché public. Par ailleurs les formations linguistiques ont pu poser quelques difficultés localement dans certains départements.
- L'accompagnement social assuré par l'ASSFAM sur certaines plates-formes de l'OFII (l'ASSFAM étant historiquement présente au niveau national sur ce type de dispositif) a pu faire l'objet de difficultés de coordination avec l'OFII.

► **Ces difficultés restent localisées et relèvent davantage d'un retour d'expérience** que de blocages nécessitant la prise de mesures immédiates.

### 6.1.3 Révision du programme 2007 par la Commission

► Le programme annuel 2007 n'a pas fait l'objet de révision.

### 6.1.4 Evaluation de l'atteinte des objectifs de mise en œuvre des actions et projets prévus par le programme annuel 2007

► Les actions prévues par le programme annuel 2007 ont effectivement été mises en œuvre et **les objectifs de mise en œuvre des actions et projets prévus par le programme annuel 2007 ont été bien atteints.**

## 6.1.5 Evaluation de l'atteinte des objectifs de résultats quantitatifs et qualitatifs prévus par le programme annuel 2007

- Comme le montre le tableau ci-après, **les objectifs de résultat quantitatifs ont été atteints, voire dépassés en 2007** (à noter toutefois que la mesure de l'atteinte de ces objectifs est peu pertinente dans la mesure où les objectifs ont été fixés après la réalisation des actions).

**Table 13: Atteinte des objectifs quantitatifs (programme 2007)**

	Objectifs (programme annuel)	Réalisations	Niveau d'atteinte des objectifs
Action 1 : accompagnement social			
Séances d'accueil sur les plates-formes	1045	1045	100%
Personnes accueillies en plate-forme	16165	16165	100%
Suivis sociaux	468	455	97%
Actions collectives en direction des femmes	3	3	100%
Action 2 : formations linguistiques			
Nb. de formations linguistiques prescrites dans le cadre du CAI	23000	26121	114%

- **Sur un plan qualitatif, les résultats sont également satisfaisants.** Les actions ont directement contribué à améliorer l'accueil et l'intégration des primo-arrivants éligibles au titre du FEI.
  - L'action 1 (accompagnement social) a permis de renforcer les moyens humains de l'OFII par la mise à disposition de personnel qualifié sur les plates-formes. Lors de l'accueil collectif, ce personnel a contribué à sensibiliser les primo-arrivants au CAI et à présenter la possibilité d'un suivi social individualisé.
  - L'action n°2 (formations linguistiques) a permis à plus de 23 000 primo-arrivants signataires du CAI de suivre des cours de français en vue de la préparation du DILF. Parallèlement, le taux de réussite au DILF est très satisfaisant (90%).
- Bien que composante centrale de l'intégration des ressortissants de pays tiers, les résultats des formations linguistiques sont à nuancer par le fait que DILF, s'il représente un niveau accessible dans le cadre du CAI, ne suffit pas à assurer une intégration complète, en particulier professionnellement. A ce titre, le DILF permet d'acquérir un niveau de communication de base au quotidien et la préparation du DILF ne constitue qu'une première étape nécessaire d'intégration qui doit aussi inciter le bénéficiaire à approfondir son niveau de maîtrise du français.

## 6.1.6 Pertinence des actions et de la répartition des crédits entre les actions

- **Les deux actions financées par le FEI en 2007 sont pertinentes à double titre :**

- D'une part, elles répondent à un besoin avéré en matière d'accompagnement social tenant compte des difficultés particulières des migrants et de maîtrise de la langue en tant que facteur clé d'intégration et d'accès à l'emploi, au logement, à la connaissance des droits et devoirs.
- D'autre part, elles sont en parfaite cohérence avec les objectifs et priorités du FEI d'une part, et de la politique nationale d'intégration.
- ▶ En 2007, 96% du cofinancement FEI a été affecté à l'action 2 (formations linguistiques) – soit une forte concentration sur ce dispositif. Avec un taux de cofinancement FEI de 25%, le FEI est venu abonder un dispositif national. De plus la répartition des crédits fait apparaître une concentration exclusive sur l'accueil des primo-arrivants. Ces constats pourraient poser question dans le cadre d'une programmation "habituelle" (ce qui n'est pas le cas de l'année 2007) dans la mesure où de nombreuses priorités stratégiques du FEI répondant à des besoins réels en France ne sont pas prises en compte dans le programme 2007.

## 6.2 Evaluation de la mise en œuvre du programme annuel 2008

### 6.2.1 Evaluation du respect du calendrier et des étapes prévues

- ▶ **Le programme 2008 n'a pas été mis en œuvre tel que présenté dans le document de programmation puisque 2 des 5 actions prévues, quoique effectivement mises en œuvre, ne pourront être considérées comme partie intégrante du programme FEI** dans la mesure où leurs objectifs n'ont pas respecté les critères d'éligibilité du FEI.
- ▶ Les actions d'accompagnement social (ASSFAM), de formation linguistique (organismes de formation) et d'organisation des "preuves du diplôme initial de langue française (prestataires) ont été incluses de façon rétroactive dans le programme annuel FEI 2008 qui a été approuvé par la Commission en novembre 2008. Elles n'ont par conséquent présenté aucune difficulté spécifique en matière de respect du calendrier et des étapes définies a posteriori. Le programme s'est largement appuyé sur la reconduction d'actions existantes au titre du FEI 2007 (accompagnement social et formation linguistique) tandis que l'action n°3 (Organisation des épreuves du DILF) a été déployée à titre expérimental par l'Acse.

### 6.2.2 Difficultés dans la mise en œuvre du programme annuel 2008 et mesures prises en conséquence

- ▶ Compte tenu de la rétroactivité du programme 2008, les modalités de mise en œuvre spécifique au FEI n'ont pas été mises en application. De ce constat ont découlé les **insuffisances liées à mise en œuvre du système de gestion et de contrôle (cf. année 2007) ainsi qu'au respect des règles d'éligibilité du FEI. Ainsi :**
  - 2 actions figurant au programme annuel 2008 ont été déprogrammées consécutivement à un audit de la CICC pour des raisons de gestion et de conformité avec les critères d'éligibilité du FEI: projet d'aide aux gestionnaires de résidences sociales pour le renouvellement d'équipements mobiliers correspondant à des résidents âgés (action n°4) et subvention à de cafés sociaux (action n°5).
  - Ces déprogrammations reflètent des difficultés dans la correcte appréhension, en début de programmation 2007-2013, des critères d'éligibilité relativement stricts du FEI qui impliquent un suivi fin des publics bénéficiaires de sorte à exclure toute dépense non relative aux groupes cibles visés.
- ▶ Par ailleurs, de même que pour le programme 2007, quelques difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des actions sont indépendantes du dispositif FEI. Elles sont liées son contexte particulier de déploiement de la nouvelle politique nationale d'accueil et d'intégration, caractérisée notamment par le CAI devenu obligatoire à compter du 1er janvier 2007, ces difficultés restent localisées et relèvent davantage d'un retour d'expérience que de blocages nécessitant la prise de mesures immédiates.

### 6.2.3 Révision du programme 2008 par la Commission

- ▶ **Une demande de révision a été envoyée à la Commission en mars 2010 afin de**

**réaffecter** des crédits initialement programmés pour la mise en œuvre des actions de renouvellement d'équipements mobiliers (action n°4) et cafés sociaux (action n°5) (actions considérées comme non éligibles) vers des dépenses d'assistance technique (à hauteur de 448 k€) et un cofinancement renforcé des formations linguistiques (à hauteur de 858 K€). Compte tenu du caractère rétroactif du programme 2008, la réaffectation demandée constitue un moyen d'augmenter le montant des dépenses déjà encourues susceptibles d'être prises en charge par le FEI.

► **La demande de révision a été acceptée par la Commission le 17 juin 2010.**

#### 6.2.4 Évaluation de l'atteinte des objectifs de mise en œuvre des actions et projets prévus par le programme annuel 2008

► **Excepté les 2 actions déprogrammées pour cause d'inéligibilité des dépenses associées, les actions et projets prévus au programme annuel 2008 ont été effectivement mis en œuvre.**

#### 6.2.5 Evaluation de l'atteinte des objectifs de résultats quantitatifs et qualitatifs prévus par le programme annuel 2008

► Comme le montre le tableau ci-après, **les objectifs de résultats quantitatifs ont été atteints, voire dépassés en 2008, à l'exception de l'action 3.** Bien que pertinente puisqu'elle couvre un public spécifique (public hors CAI, majoritairement des femmes issues de quartiers sensibles), l'action n°3 n'a observé qu'une portée limitée et n'a pas rencontré le public cible. Déployée à titre expérimental, elle n'a pas atteint ses objectifs quantitatifs.

**Table 14: Atteinte des objectifs quantitatifs (programme 2008)**

	Objectifs (programme annuel)	Réalisations	Niveau d'atteinte des objectifs
<b>Action 1 : accompagnement social</b>			
Séances d'accueil sur les plates-formes	1000	1064	106%
Personnes accueillies en plate-forme	16000	16509	103%
Entretien social sur plate-forme	NC	2931	
Suivis sociaux	500	492	98%
Personnes présentes en pré-accueil	NC	433	
<b>Action 2 : formations linguistiques</b>			
Nb. de formations linguistiques prescrites dans le cadre du CAI	19000	20104	106%
<b>Action 3 : organisation des épreuves du DILF</b>			
Nb. de bénéficiaires	4000	765	19%

► **Sur un plan qualitatif, les résultats sont également satisfaisants.** Les actions ont directement contribué à améliorer l'accueil et l'intégration des primo-arrivants éligibles au titre du FEI.

- Comme en 2007, l'accompagnement social et les formations linguistiques ont contribué à l'accueil et à l'intégration des primo-arrivants dans le cadre du dispositif national du CAI.
- En 2008, comme en 2007, près de la moitié des bénéficiaires de formations linguistiques étaient

âgés entre 26 à 40 ans pour qui cette formation représente une opportunité d'intégration sociale et professionnelle.

- L'action n°2 (formations linguistiques) a permis à plus de 20 000 primo-arrivants signataires du CAI de suivre des cours de français en vue de la préparation du DILF en 2008. Parallèlement, le taux de réussite au DILF est très satisfaisant (89 %).

### 6.2.6 Pertinence des actions et de la répartition des crédits entre les actions

► **Les trois actions financées par le FEI en 2008 sont pertinentes à double titre :**

- D'une part, elles répondent à un besoin avéré en matière d'accompagnement social spécifique des migrants et de maîtrise de la langue en tant que facteur clé d'intégration et d'accès à l'emploi, au logement, à la connaissance des droits et devoirs.
  - D'autre part, elles sont en parfaite cohérence avec les objectifs et priorités du FEI d'une part, et de la politique nationale d'intégration. Les formations linguistiques, principalement, sont au cœur du dispositif national d'accueil et sont pleinement cohérentes avec les objectifs du FEI.
- Le poids de l'action 2, formation linguistique, est à nouveau prépondérant en 2008 (96% du cofinancement). Comme en 2007, le FEI est venu abonder un dispositif national. De plus la répartition des crédits fait apparaître une concentration importante sur l'accueil des primo-arrivants.

## 6.3 Evaluation de la mise en œuvre du programme annuel 2009

### 6.3.1 Evaluation du respect du calendrier et des étapes prévues

#### ► **Le programme 2009 présente un retard de réalisation :**

- De nombreux projets sélectionnés à la suite de l'appel à proposition ne sont pas achevés ou n'ont pas encore transmis leur rapport final. Ceci concerne particulièrement les projets de l'action n°7 « Soutien aux gestionnaires de foyers et renouvellement de mobilier destiné aux résidents âgés » pour des raisons propres à ces projets qui s'inscrivent dans le cadre d'un programme immobilier susceptible d'être retardé.
- Certaines actions ne sont pas commencées (mais demeurent inscrites au programme). Il s'agit des actions 10 (Evaluation des politiques publiques en matière d'accueil des primo-arrivants) et action 11 (Développement de rencontres franco-européennes). Cette action devrait être mise en œuvre en novembre 2010.
- Enfin, l'action n°9 (enquête ELIPA) a commencé avec quelques mois de retard mais présente un calendrier de mise en œuvre réaliste.

### 6.3.2 Difficultés dans la mise en œuvre du programme annuel 2009 et mesures prises en conséquence

- 2009 est la première année de mise en œuvre du FEI selon un processus normal. La gestion du programme 2009 a été impactée par la mise en place d'un **système de gestion et de contrôle nécessitant une phase d'adaptation et la gestion a posteriori** des programmes précédents. De ce constat ont découlé quelques difficultés **liées au système de gestion et de contrôle et notamment des retards dans le lancement de certaines actions et la certification des dépenses.**
- Quelques difficultés ont été rencontrées pour certaines actions. En particulier, l'appel à propositions a été infructueux sur l'action n°4 (Formation des intervenants et des formateurs dans le domaine de la formation des ressortissants de pays tiers), le porteur de projets sélectionné n'ayant pas pu maintenir son activité jusqu'au conventionnement.

### 6.3.3 Révision du programme 2009 par la Commission

- Le programme 2009 n'a fait l'objet d'aucune demande de révision.

### 6.3.4 Évaluation de l'atteinte des objectifs de mise en œuvre des actions et projets prévus par le programme annuel 2009

- **Les réalisations du programme annuel 2009 pâtissent du retard de plusieurs actions et projets. Certains résultats présentés ci-dessous ne sont encore que provisoires.**

- Les actions 1 à 2, déployées par l'OFII (Bilans de compétences professionnelles et accompagnement social), constituent des actions pré-existantes et s'inscrivent dans le cadre du dispositif national du CAI. Les résultats sont globalement conformes aux objectifs fixés. Ces objectifs étant d'autant plus pertinents qu'ils s'appuient sur les tendances observées par l'OFII. En revanche, le projet SAIS, nouvellement sélectionné au titre de l'action Accompagnement social (à la suite de l'appel à proposition) accuse un retard important. Au-delà de cette difficulté, les réalisations devraient rejoindre les objectifs fixés sur la partie accueil en plate-forme mais pas sur le suivi social (cette prestation étant plus longue à déployer puisqu'elle nécessite un premier degré de notoriété du projet).
- L'action n°4 relative à la formation des intervenants et formateurs dans le domaine de la formation linguistique ne sera pas mise en œuvre faute de pérennité des porteurs de projet (2 projets avaient été sélectionnés à la suite de l'appel à proposition mais le processus de conventionnement n'a pas abouti).
- Les actions 3, 5, 6, 7 et 8 déployées par la DAIC sur appel à propositions constituent des projets nouvellement déployés au titre du FEI en 2009. Elles réunissent près de 25 associations – porteurs de projet. Les objectifs de réalisation sont légèrement en-deçà des objectifs du programme annuel pour deux raisons principales : d'une part la difficulté de prévoir le succès rencontré par les actions financées sur appel à propositions et la nécessité de sélectionner des projets pertinents et financièrement équilibrés (alors qu'il s'agit souvent de petites associations) ; d'autre part les retards au démarrage des projets, souvent liés au temps de négociation pour conventionnement et à la nécessité de réexpliquer les normes d'éligibilité au FEI.
- Enfin, les actions 9 à 11 déployées par la DAIC en qualité de maître d'œuvre ou de pouvoir adjudicateur présentent un retard important. L'action n°10 – Evaluation de la demi-journée d'accueil - n'a pas commencé et ne présente pas encore de structuration davantage précisée que celle du programme annuel. L'action n°11 relative au développement des rencontres franco-européennes est en préparation.

### 6.3.5 Evaluation de l'atteinte des objectifs de résultats quantitatifs et qualitatifs prévus par le programme annuel 2009

- Comme le montre le tableau ci-après, **les objectifs de résultats quantitatifs ne sont pas atteints d'après les données recueillies au 30 juin 2010 :**

**Table 15: Atteinte des objectifs quantitatifs (programme 2009)**

Objectifs (programme annuel)	Réalisations	Niveau d'atteinte des objectifs	Remarques
Action 1 : accompagnement social			
Séances d'accueil sur les plates-formes	1500	1113	74%
Personnes accueillies en plate-forme	4000	15236	381%
Entretien social sur plate-forme	NC	2760	
Suivis sociaux	750	464	62%
Personnes présentes en pré-accueil	NC	582	
Action 2 : bilans de compétences			
Nb. de bilans de compétences prescrits dans le cadre du CAI	50000	50056	100%
Le nombre de bilans de compétences prescrits au public éligible FEI a été estimé à 50 056. Environ les deux tiers ont dû être effectivement réalisés en 2009 au regard des tendances observées.			
Action 3 : Mutualiser et analyser les ressources pour la formation linguistique des migrants			

Nb. de projets escomptés	3	1	33%	L'appel à propositions a reçu moins de candidatures qu'escompté. Cependant, le projet retenu s'est avéré innovant.
Action 5 : ADLI				
Augmentation du nombre d'ADLI	8	7	88%	
Action 6 : Soutien aux associations œuvrant dans l'accueil des femmes				
Nb. de projets escomptés	5	5	100%	
Action 7 : Aide aux gestionnaires de foyer et financement de mobilier adapté pour résidents âgés				
Nb. de projets escomptés	30	9	30%	La plupart des gestionnaires de foyers sélectionnés sont multi-sites ce qui démultiplie les résultats effectifs.
Action 8 : Cafés sociaux				
Nb. de projets escomptés	4	3	75%	Quatre projets ont été sélectionnés à la suite de l'appel à propositions, l'un deux n' a pu donner lieu à conventionnement compte tenu des problèmes de gestion du porteur de projet.
Action 9 : Enquête ELIPA				
Réalisation de la première vague d'interrogation et disponibilité des résultats pour février 2010	En cours, retard de plus de 6 mois		Partiel	
Action 10 : Evaluation de la demi-journée d'accueil				
Réalisations : Elaboration du guide d'entretien ; réalisation de 200 entretiens semi-directifs en face à face ; Présentation de ces entretiens ; Présentation de la synthèse	Action non commencée		Nul	
Action 11 : Evaluation de la demi-journée d'accueil				
Nombre de rencontres bilatérales escomptées	2	0	0%	Une rencontre est programmée pour novembre 2010
Nombre escompté de pays européens partenaires contactés par la France	15	0		

- ▶ Les projets ont permis de contribuer, comme en 2007 et 2008, à l'accueil et à l'intégration des primo-arrivants, en particulier avec les actions 1 et 2 portées par l'OFII dans le cadre du CAI. Ces actions touchent un grand nombre de bénéficiaires et couvrent un large spectre de besoins en assurant un accueil et une orientation à la fois collectifs et individualisés (suivi social, habitat, formation professionnelle et emploi, scolarisation des enfants, logement, formation linguistique, etc.). Les résultats en matière de suivi social sont cependant en-deçà des objectifs ce qui peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit d'intervenants extérieurs à la plateforme. La coordination prestataires – plates-formes et le suivi des bénéficiaires pourraient être davantage structurés.
- ▶ Les résultats des actions 3, 5, 6, 7 et 8 rejoignent les objectifs fixés. En particulier, les actions 6, 7 et 8 ont effectivement permis de toucher un public cible spécifique (les personnes âgées ressortissantes de pays tiers et les femmes).
- ▶ L'action n°9 – Enquête ELIPA – bien qu'accusant un net retard, devrait permettre d'atteindre les objectifs fixés. L'enquête est en cours de réalisation et s'étale sur 3 ans. Cette enquête contribue à l'enrichissement du programme annuel en relevant de la priorité n°2.
- ▶ Enfin, les actions n°10 et 11 ne devraient pas atteindre les objectifs fixés compte tenu de leur retard de programmation.

### 6.3.6 Pertinence des actions et de la répartition des crédits entre les actions

► **Les actions financées par le FEI sont pour la plupart pertinentes:**

- D'une part, elles répondent à certains des besoins essentiels en matière d'intégration et d'accès à l'emploi des primo-arrivants. En particulier, les bilans de compétences introduits dans le CAI en 2009 apportent une réponse (dont les modalités sont parfois discutées) à un besoin reconnu comme prégnant par les associations comme les bénéficiaires.
  - D'autre part, elles sont en parfaite cohérence avec les objectifs et priorités du FEI d'une part, et de la politique nationale d'intégration. La pertinence des actions de la priorité 1 est assurée par leur intégration totale au sein de la politique nationale. Elles viennent soutenir un dispositif innovant, en pleine évolution, dont l'utilité et l'efficacité sont globalement reconnues malgré des marges de progression persistantes.
  - Seule la pertinence d'une des actions peut être mise en question, à savoir le financement d'équipements mobiliers dans les résidences sociales et foyers de travailleurs migrants (amenés à être transformés en résidences sociales tous publics) qui s'avère peu en ligne avec les priorités du FEI.
- Entre 2008 et 2009, le cofinancement FEI a augmenté de près de 40% pour atteindre 6 527 K€ tandis que le programme 2009 s'est caractérisé par l'élargissement du périmètre d'intervention. A ce titre, l'augmentation du nombre d'actions et la couverture de nouveaux objectifs ont contribué à renforcer la pertinence des programmations en termes de répartition des crédits et de prise en compte des priorités stratégiques du FEI.

## 6.4 Systèmes de gestion et de contrôle mis en place par la France pour la mise en œuvre du FEI de 2007 à 2009

### 6.4.1 Efficience du système de gestion et de contrôle du FEI élaboré en août 2007

- ▶ **Le système de gestion et de contrôle n'a pas été parfaitement opérationnel et efficient sur la période 2007-2009**, essentiellement pour des raisons de contexte : mise en place tardive impliquant une gestion rétroactive des deux premières années de programmation, réorganisation des acteurs publics en matière d'intégration au niveau national (création du Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire - MIIINDS, puis de l'OFII, ex-ANAEM) impliquant une révision des processus de mise en œuvre, et phase logique de mise en place des outils et de prise en main des tâches de gestion.
- ▶ **Plusieurs problèmes soulevés notamment par l'audit de la CICC (Autorité d'audit) en octobre 2009 sont directement liés à ces facteurs.** Ils découlent, en partie, d'une articulation défailante entre les processus définis avec le mode effectif de mise en œuvre des actions qui s'est traduit par :
  - Une autorité gestionnaire qui n'a pleinement assuré son rôle opérationnel qu'à partir de 2009 en mettant en œuvre des actions en qualité de pouvoir adjudicateur par appel à propositions ;
  - Deux autorités responsables déléguées désignées (l'OFII et l'Acisé), dont l'OFII qui a bénéficié de plus de 80 % des cofinancements FEI entre 2007 et 2008 (y compris plus de 50% en 2009) sans véritablement remplir ses obligations d'autorité responsable déléguée.
  - Les nombreux écarts entre l'organisation prévue et l'organisation effective démontrent la confusion dans le rôle effectif de l'OFII dans l'organisation du programme, entre véritable ARD et simple partenaire ou bénéficiaire du programme mettant en œuvre une subvention par voie de marché public. Plusieurs irrégularités en découlent comme la non intégration par l'OFII dans ses marchés des obligations que doivent respecter les bénéficiaires finals (publicité, comptabilité séparée, conservation des pièces, contrôles nationaux et communautaires),
  - Concernant la décision de mise en œuvre des marchés, l'absence de séparation fonctionnelle au sein des services de la DAIC entre service bénéficiaire et service gestionnaire :
  - Des retards dans la réalisation des vérifications de service fait (pour mai 2010) et vérifications comptables sur pièces et sur place.
  - Des conventions qui ont autorisé le versement de la totalité de la subvention au bénéficiaire, à la signature de la convention.
- ▶ **Des marges d'amélioration sont par ailleurs identifiées en termes de process et de formalisme**, et notamment la nécessité de rassembler les éléments relatifs à l'instruction en un document unique, mais aussi la nécessité d'actualiser et fiabiliser l'outil Presage afin d'en faire un outil de gestion unique et partagé.

### 6.4.2 Evolutions du système de gestion et de contrôle du FEI

- ▶ Sur la période 2007-2009, la description des systèmes de gestion et de contrôle du FEI a fait l'objet de deux révisions. La 3<sup>ème</sup> version révisée est datée du 15 juin 2009.
- ▶ Plusieurs évolutions ont affecté le système le système de gestion et de contrôle mis en place pour la mise en œuvre du FEI :

- Les autorités désignées ont évolué en fonction du contexte de l'administration française sur la période : après une prise en charge par le Ministère des affaires sociales, le rôle d'autorité responsable a été confié à la Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté, du Ministère de l'immigration nouvellement créé au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Par ailleurs la délégation de compétences attribuée à l'ANAEM et à l'ACSE en 2008 pour la mise en œuvre de certaines actions (sous réserve des limites mentionnées ci-avant et relevées par la CICC) a été reprise par l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration) qui a remplacé l'ANAEM après sa création. Ces modifications ont été précisées dans la version révisée (3<sup>ème</sup> version datée du 15 juin 2009) du document de description des systèmes et comprennent principalement:
- Des mesures ont par ailleurs été prises afin de prendre en compte les préconisations résultant de l'audit de la CICC et améliorer le système de gestion et de contrôle à compter de la programmation 2010 :
  - Établissement d'une nouvelle convention de délégation de gestion entre la DAIC et l'OFII afin de clarifier l'organisation effectivement mise en place et définir un système conforme avec les obligations réglementaires de gestion des fonds européens : la DAIC a ainsi prévu de faire évoluer le système de gestion et de contrôle en 2011 et de faire de l'OFII un bénéficiaire et non plus une ARD.
  - L'évolution du modèle de convention et versement de la subvention aux bénéficiaires en deux fois
  - L'accélération des vérifications comptables sur pièces et sur place.

## 7 Partie 7 :

### Évaluation globale des trois programmes annuels 2007, 2008 et 2009

#### 7.1 Evaluation globale de la mise en œuvre du FEI entre 2007 et 2009

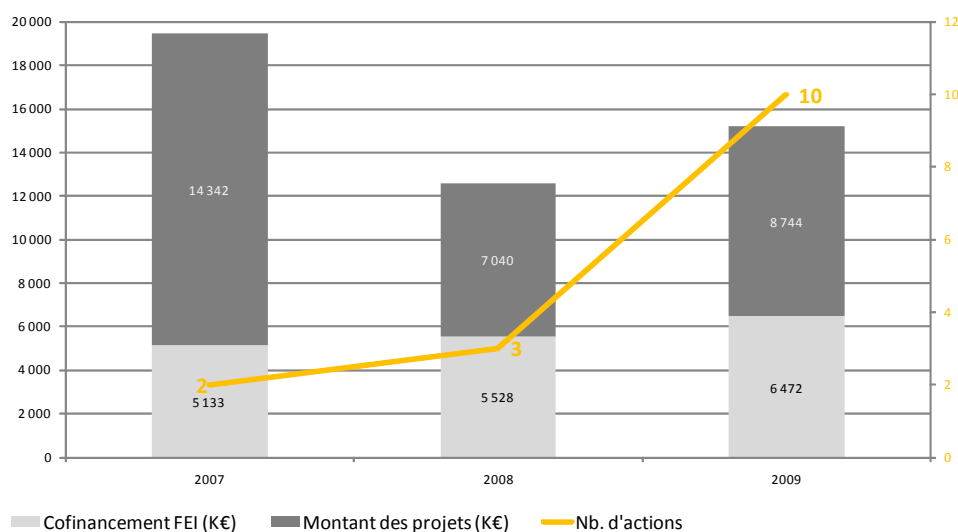
La mise en place du FEI en France s'inscrit en cohérence avec les objectifs du programme européen. Les programmes annuels se concentrent sur les problématiques d'accueil (actions de catégorie b) selon l'article 3 de la décision du Conseil) et la priorité 1 « Mise en œuvre d'actions destinées à mettre en pratique les « principes de base communs de la politique d'intégration des immigrants dans l'Union européenne » ».

**La mise en place du FEI en France peut être appréciée sur trois niveaux :**

1. **Le FEI est venu compléter les dispositifs nationaux en matière d'accueil et d'intégration des primo-arrivants** alors en cours de refonte avec l'obligation du CAI en 2007. Les actions déployées dès 2007 et les bilans de compétences (FEI 2009) touchent un public large et présentent un rayonnement national, notamment en s'appuyant sur les DT de l'OFII.
2. Par ailleurs, à partir de 2009, le FEI a permis d'impulser **la mise en place de projets régionaux et locaux** sur des **problématiques ciblées**, comme l'intégration des femmes ressortissantes des pays tiers) et l'accès aux droits des personnes âgées ressortissantes de pays tiers (action Cafés sociaux). Le FEI a alors permis d'apporter un éclairage de dimension nationale et européenne sur les problématiques rencontrées par ce public.
3. Enfin, à partir de 2009, le FEI tend vers une logique d'ingénierie (deux actions relèvent de la priorité 2) et de dimension européenne (une action prévue relève de la priorité 4).

Ainsi entre 2007 et 2009, **la part du cofinancement FEI est passée de 26% à 39%** alors que le montant total des projets cofinancés a diminué de 4% et que le nombre d'actions est passé de 2 à 10 avec un net élargissement des objectifs poursuivis. Ceci souligne l'appropriation progressive des objectifs du FEI par les autorités gestionnaires.

### Mise en oeuvre du FEI 2007-2009 (montants engagés)



L'année 2007 constitue une année de lancement du programme : le FEI est venu abonder des dispositifs préexistants.

L'année 2008 consiste en la reconduction des actions du programme 2007 et à l'élargissement du périmètre d'actions du FEI avec l'ajout de trois actions, relevant également de la priorité 1. Parmi ces trois actions : l'action Organisation du DILF, déployée à titre expérimental n'a pas rencontré le public escompté. Cette action n'a pas été reconduite. Par ailleurs, deux actions s'inscrivant dans le cadre de la priorité spécifique n°2 (Cafés sociaux et Aide aux gestionnaires de foyers par le financement de mobilier adapté aux personnes âgées ressortissantes de pays tiers) ont été déprogrammées pour des questions d'inéligibilité du public cible. Ces deux actions se retrouvent dans le FEI 2009 et sont gérées par la DAIC, autorité responsable.

L'année 2009 marque la première année de plein fonctionnement du FEI avec d'une part, un élargissement du périmètre d'actions et des objectifs poursuivis, et d'autre part, une évolution du mode de gestion avec un appel à propositions regroupant 9 actions mais également un marché public pour l'enquête ELIPA.

Enfin, la mise en œuvre du FEI entre 2007 et 2009 se caractérise aussi par un contexte national de refonte des institutions nationales chargées de l'accueil et de l'intégration. Aussi, le système de gestion et l'établissement d'un mode de fonctionnement efficient entre l'autorité responsable et les ARD a été difficile à établir. Un contrôle de la CICC opéré en novembre 2009 apporte de nouvelles orientations afin d'améliorer le système de contrôle et de gestion. Ainsi, l'OFII qui a bénéficié de plus de 80% du cofinancement entre 2007 et 2009 (actions formations linguistiques, bilans de compétences et accompagnement social) devrait voir son statut d'autorité responsable déléguée évoluer vers celui de bénéficiaire mettant en œuvre les actions par marchés publics.

## 7.2 Evaluation par critère d'évaluation

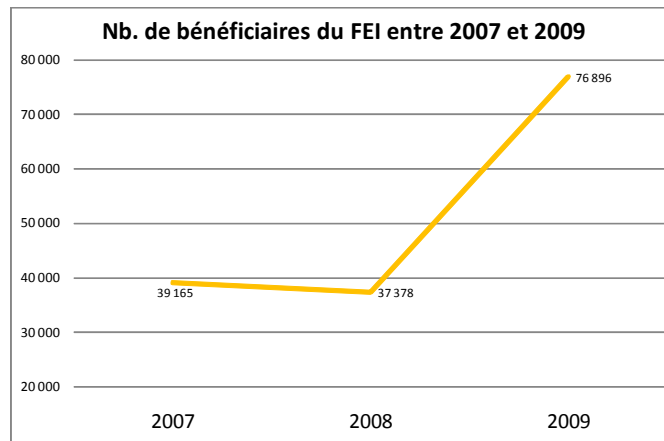
### 7.2.1 Pertinence des priorités et actions des programmes FEI au regard de la situation nationale

- **La pertinence des priorités et actions des programmes FEI est globalement vérifiée :**
- Les programmes FEI s'inscrivent d'abord bien dans la politique nationale d'intégration qu'ils viennent appuyer sur ses axes d'une année sur l'autre.
  - L'accent **attribué à la priorité 1** « Mise en œuvre d'actions destinées à mettre en pratique les « principes de base communs de la politique d'intégration des immigrants dans l'Union européenne », et en particulier l'objectif d'accueil des primo-arrivants et de mise en œuvre d'actions préalables au marché du travail (objectif n°1 du programme pluriannuel 2007-2012) **(97% du cofinancement FEI sur la période 2007 à 2009)** est pertinent par rapport aux besoins nationaux et parfaitement en ligne avec les priorités définies par la politique d'intégration nationale. La France reçoit en effet chaque année un nombre important d'étrangers dans l'objectif d'une installation durable. Entre 1999 et 2006, le nombre d'immigrés (toutes nationalités confondues) est passé de 3,2 à 3,6 millions, soit une augmentation de 60 000 par an (source : *enquête INSEE Première*, août 2006 et données du recensement de 2006).
  - Les types de projets ciblés, qui constituent pour la plupart des composantes du dispositif national d'accueil dans le cadre du CAI (l'accompagnement social, les formations linguistiques et les bilans de compétences professionnelles ont concentré 81% des crédits attribués), répondent à des besoins parfaitement identifiés par les acteurs en relation avec le public cible et les étrangers ressortissants de pays tiers et primo-arrivants en particulier. Les difficultés spécifiques rencontrées par les personnes arrivées depuis peu sur le territoire français justifient un accompagnement et un parcours d'intégration adapté. Ainsi l'acquisition de la langue, et la préparation à l'accès à l'emploi proposées de manière systématique dans le cadre du CAI (entre autres composantes) représentent-elles les principaux objectifs poursuivis par les actions cofinancées par le FEI entre 2007 et 2009.

### 7.2.2 Efficacité du programme

- Les réalisations sont légèrement en deçà des objectifs et ceci pour plusieurs raisons :
- La déprogrammation / non mise en œuvre de certaines actions (2 actions du programme annuel 2008 et au moins 1 action du programme annuel 2009)
  - Des retards de calendrier sur des actions ou projets, en particulier sur le programme 2009 qui de fait, ne dispose que de résultats provisoires.
- Au-delà de ces difficultés de mise en œuvre, les résultats obtenus par les programmes terminés (2007 et 2008) sont conformes aux objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés. Parallèlement l'appel à propositions lancé en 2009 a permis d'élargir le public cible en proposant un accompagnement plus complet, y compris pour un public spécifique composé de personnes âgées ressortissantes de pays tiers et de femmes ressortissantes de pays tiers.
- La plupart des actions ont atteint leurs objectifs, en particulier les actions formations linguistiques, bilans de compétences professionnelles et l'action accompagnement social. On relève notamment le fait que le FEI a touché un public très large grâce aux formations linguistiques et bilans de compétences professionnelles.

Figure 1 : Evolution du nombre de bénéficiaires entre 2007 et 2009



### 7.2.3 Efficience du programme

- L'efficience du programme a constamment évolué au cours de la mise en œuvre du FEI. En effet, entre 2007 et 2009, le nombre de bénéficiaires finaux a presque doublé alors que le cofinancement FEI a augmenté de 27%.

Figure 2 : Evolution du cofinancement FEI au regard du nombre de bénéficiaires

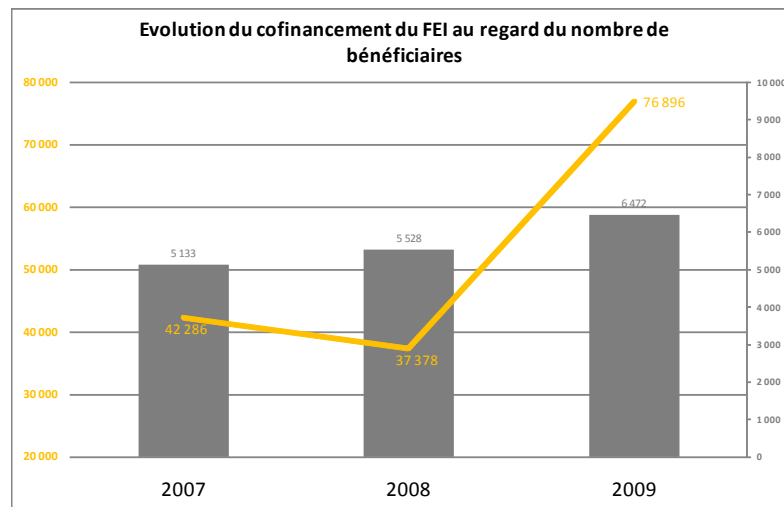


Table 16: Evolution de l'efficience

	2007	2008	2009	TOTAL
Nb. de bénéficiaires	39 165	37 378	76 896	153 439
Cofinancement FEI (K€)	5 133	5 528	6 472	17 133
<b>Cofinancement FEI / bénéficiaire</b>	<b>131</b>	<b>147</b>	<b>84</b>	<b>111</b>

## 7.2.4 Cohérence externe

- ▶ Les **actions** éligibles au titre du FEI peuvent parfois concerner un public de réfugiés (public non éligible au FEI) ce qui rejoint alors le champ d'intervention du FER (Fonds Européen des Réfugiés). De même, certaines actions cofinancées par le FEI peuvent aussi toucher un public de binationaux ou d'immigrés ayant acquis la nationalité française (en particulier parmi les personnes âgées ressortissantes de pays tiers).
- ▶ De fait l'autorité responsable doit régulièrement veiller à rappeler le type de public éligible. Cette distinction pose des difficultés en termes de suivi des dépenses dans le cas d'actions menées à destination de différents profils de bénéficiaires (cas des actions de soutien aux foyers de travailleurs migrants ou aux associations de femmes migrantes dont les activités concernent parfois des publics non éligibles au FEI).
- ▶ Sur un plan fonctionnel, la coordination est assurée avec les autorités responsables des programmes FER et FSE qui siègent au comité de programmation du FEI.

## 7.2.5 Valeur ajoutée

- ▶ **La valeur ajoutée du FEI est réelle, et se manifeste à plusieurs niveaux :**
  1. Un effet d'opportunité structurellement fort dans la mesure où le FEI a vocation à contribuer aux dispositifs nationaux. Cet effet d'opportunité est aussi reconnu par les associations porteuses de projet (FEI 2009) qui estiment dans de nombreux cas que leur projet n'aurait pu être mis en œuvre sans le cofinancement FEI.
  2. Un effet levier, en particulier pour les projets portés par des associations ayant répondu à l'appel à propositions en 2009. En effet, le fait de bénéficier du FEI constitue un atout favorisant la mobilisation d'autres sources de financement.
  3. Un effet notoriété pour les porteurs de projets mais aussi pour des problématiques mises en lumière grâce au FEI (notamment les actions visant les femmes ressortissantes de pays tiers, comme la lutte contre les mariages forcés).
- ▶ **Le financement FEI rétroactif n'a pas été un élément structurant dans la mise en place du dispositif national d'accueil** des étrangers en situation régulière, notamment le CAI. Utilisé comme source de financement alternatif, il est venu appuyer a posteriori les efforts français dans le cadre de la nouvelle politique d'intégration. Ce n'est qu'à partir de 2009 que le FEI a été utilisé comme un facteur d'impulsion d'actions nouvelles complémentaires au dispositif national en place.

## 7.3 Suggestions et recommandations pour améliorer la mise en œuvre des actions

Les années 2007 à 2009 ont consisté en la mise en place du FEI. Des actions structurantes ont été lancées, des ajustements ont d'ores et déjà été effectués. Ces initiatives doivent être confortées. Les recommandations proposées ci-dessous portent en particulier sur :

- Le pilotage des programmes annuels : le calendrier, les outils de suivi et la clarification du système de gestion et de contrôle.
- Le contenu des programmes annuels : leur pertinence au regard des besoins nationaux et leur cohérence avec les objectifs du programme européen.

### 7.3.1 Recommandations pour améliorer la programmation, le choix des actions et la sélection des porteurs de projets

Thématique	Objet
<b>Programmation</b>	<p><b>Accélérer l'ensemble du processus de programmation (approbation des programmes et sélection des projets) de sorte à rapprocher le calendrier de réalisation des actions au programme annuel et l'ajuster autant que possible sur le calendrier de l'année civile.</b></p> <p>Le temps entre sélection et mise en œuvre pourrait être raccourci par un meilleur cadrage des attentes/ besoins et conditions de mise en œuvre lors de la phase d'appel à propositions, sous réserve que des moyens stables y soient alloués.</p>
<b>Choix des actions</b>	<p><b>Poursuivre la diversification des actions vers une plus grande prise en compte des priorités 2, 3 et 4 du FEI.</b></p> <p>Il est nécessaire de maintenir l'accent sur la priorité 1 et la catégorie b) du FEI, notamment au regard de leur pertinence et des besoins existants en matière d'intégration des ressortissants de pays tiers. Pour l'avenir, la DAIC envisage de poursuivre la diversification des actions en développant l'ensemble de priorités du FEI, comme il est prévu dans le programme pluriannuel.</p>
<b>Choix des actions</b>	<p><b>Envisager le financement d'actions consistant en un suivi/ accompagnement à toutes les phases de l'intégration des ressortissants de pays tiers (primo-arrivants et public spécifique cible).</b></p> <p>En effet, les porteurs de projet ont pu souligner un besoin en la matière. L'accompagnement social pourrait être développé au-delà des prestations incluses dans le CAI permettant ainsi de poursuivre et de compléter l'action conduite dans le cadre du CAI.</p> <p>Une mise en œuvre par d'autres types de porteurs de projets : associations locales spécialistes du public des primo-arrivants, gestionnaires de foyers.</p>

Thématique	Objet
<b>Sélection des projets</b>	<p><b>Systématiser les réunions d'informations en phase amont des programmes annuels (avant parution des appels à propositions).</b></p> <p>Proposer une information sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le FEI, le contenu et les objectifs (public cible) et les obligations inhérentes en matière d'évaluation et de contrôles, comme cela été fait en 2010.</li> <li>- Le périmètre des actions</li> <li>- Les modalités de réponse à appel à propositions.</li> </ul>
<b>Sélection des projets</b>	<p>Renforcer le processus de sélection des projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par l'utilisation de Présage en tant qu'outil d'instruction des demandes de financement reçues</li> <li>- Par une amélioration de sa formalisation, au travers du rassemblement en un document unique de tous les éléments relatifs à l'instruction : grilles d'évaluation des demandes, synthèse des évaluations, synthèse de la décision du comité de sélection (mise en place progressive à partir de 2010)</li> </ul>

### 7.3.2 Recommandations pour améliorer la mise en œuvre des actions

Thématique	Objet
<b>Pilotage</b>	<p><b>Faire de Présage un véritable outil de suivi des projets, partagé par l'autorité responsable et les ARD. Recourir à des prestataires extérieurs pour mettre à jour la base Présage.</b></p> <p>En effet, l'outil Présage a été déployé, les agents ont été formés mais celui-ci n'est pas encore pleinement opérationnel, notamment à cause du retard de saisie accumulé en raison d'un déficit des moyens. Le recours ponctuel à des prestataires extérieurs, au titre de l'assistance technique, permettrait d'une part, de combler le retard et d'autre part, de lisser la charge de travail (ex : saisie des informations des rapports finaux).</p> <p>Une réflexion sur une mutualisation de certaines tâches de gestion est en cours actuellement.</p>
<b>Pilotage</b>	<p><b>Mettre en place les actions les plus transversales, consistant en une coordination nationale et communautaire, dès validation du programme annuel.</b></p> <p>En effet, ces actions qui portent une dimension communautaire, ont démarré plus tardivement.</p> <p>Pour l'avenir il convient de raccourcir les délais de démarrage.</p>
<b>Information/ communication</b>	<p><b>Faciliter l'accès à l'information tout au long de la programmation et développer des outils de communication thématiques accessibles en ligne.</b></p> <p>Des fiches pratiques et/ ou une FAQ sur le site du Ministère de l'Immigration permettraient ainsi de communiquer sur le FEI et d'inciter au développement de nouveaux projets.</p>
<b>Information/ communication</b>	<p><b>Développer des actions de communication dans le cadre de la mise en œuvre des actions :</b></p>

Thématique	Objet
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Echange d'expériences</li> <li>- Valorisation de projets phares</li> </ul>
<b>Information/ communication</b>	<p><b>Diversifier les outils de communication partagés par les porteurs de projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupes de travail/ rencontre - sur le modèle de la journée annuelle d'information.</li> <li>- Répertoire des projets/ plate-forme web (ex : extranet à partir du site du MIIINDS)</li> </ul>

### 7.3.3 Recommandations à destination de la Commission afin d'aider les Etats membres dans la mise en œuvre du FEI

Thématique	Objet
<b>Evaluation</b>	<p><b>Proposer un retour aux autorités responsables ainsi qu'aux porteurs de projets sur le contenu des programmes, actions et projets.</b></p> <p>L'enjeu est ici de mettre en perspective les réalisations nationales au regard des expérimentations déployées par l'ensemble des Etats membres.</p> <p>Cette information pourrait être diffusée par internet à partir des sites internet des autorités responsables.</p>
<b>Evaluation</b>	<p><b>Aider à la définition d'indicateurs de résultats et impacts, communs aux Etats membres</b></p> <p>Ces indicateurs pourraient être traduits au niveau des actions et projets et donner lieu à un renseignement par les porteurs de projets (rapports finaux).</p>
<b>Cohérence</b>	<p><b>Impulser des actions types pouvant s'inscrire dans le cadre de la priorité 4</b></p> <p><b>La dimension communautaire du FEI pourrait être renforcée,</b> notamment par des propositions d'actions type initiées par la Commission et qui pourraient concerner tous les autres Etats membres.</p>